



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 juillet 2002
Français
Original: anglais

Lettre datée du 28 juin 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste

Le Comité contre le terrorisme a reçu l'additif ci-joint relatif au rapport présenté par la Géorgie en application du paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001) (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité contre le terrorisme
(*Signé*) Jeremy **Greenstock**



Annexe

**Lettre datée du 20 juin 2002, adressée au Président du Comité
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint des éléments d'information complétant le rapport présenté par la Géorgie en application du paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001), signés par le Président de la Commission nationale interministérielle contre le terrorisme, M. Jemal Gakhokidze (voir pièces jointes I et II).

Le Chargé d'affaires
(*Signé*) G. Volski

Pièce jointe I

Propositions en matière de détection précoce et de modélisation anticipée des menaces terroristes visant à garantir la sécurité du corridor eurasien

Nous souhaiterions porter à votre attention, aux fins de son extension si sa faisabilité était établie, notre projet de Programme de détection précoce et de modélisation anticipée des menaces terroristes visant à garantir la sécurité du corridor eurasien. Nous pensons qu'un début d'exécution de ce programme renforcerait à n'en pas douter la stabilisation du corridor eurasien, et protégerait opportunément ce dernier des menaces terroristes. Une telle modélisation anticipée nous permettrait de mettre en oeuvre des mesures de prévention particulièrement rationnelles et bénéfiques des actes terroristes. Elle faciliterait la prise de décisions correctes à tel effet aux niveaux organisationnel et structurel.

Considérons tout d'abord l'urgence du problème

L'objectif stratégique premier de la Géorgie est d'édifier un État indépendant, démocratique et pacifique, capable de jouer, au carrefour de l'Europe et de l'Asie, un rôle important dans le développement et le renforcement des relations multilatérales entre l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud.

La réalisation de cet objectif stratégique exige en particulier que le corridor eurasien soit totalement opérationnel, dans la mesure où il offre à la Géorgie des possibilités réelles de s'acquitter pleinement de ses responsabilités géopolitiques et d'obtenir de la communauté internationale des garanties concernant son indépendance nationale. À cet égard, le corridor eurasien présente pour la Géorgie un intérêt qui va bien au-delà des incidences économiques. De fait, il représente un enjeu politique, économique, géopolitique et international dans la perspective de l'instauration du nouvel ordre mondial et d'un système civilisé dans la région, et en Géorgie en particulier.

C'est pourquoi il est à nos yeux capital, non seulement pour la Géorgie, mais encore pour la région tout entière et pour la communauté internationale, de garantir la sécurité de ce corridor.

Nous souhaiterions ajouter que la protection du corridor dépasse les seuls aspects militaires. Des facteurs politiques, sociaux, ethniques et criminogènes et toute une série d'autres problèmes, parfois atypiques, qui risquent de devenir le principal moteur d'une menace, participent souvent dans cette région de processus complexes et planétaires. Les processus et affrontements géopolitiques de notre région montrent en outre combien il est urgent d'élaborer des mesures pour la détection précoce de telles menaces et pour leur prévention.

Compte tenu de ce qui précède, la modélisation préventive des mesures nécessaires pour la détection précoce et l'élimination des menaces nous apparaît comme l'une des conditions préalables indispensables pour garantir la sécurité du corridor eurasien (sur le plan des principaux risques militaires et non militaires, intérieurs et extérieurs).

Dans le même temps, eu égard à la gravité du problème, nous considérons qu'un tel mécanisme d'analyse et de prédiction doit être élaboré et mis en oeuvre dans le cadre du Conseil géorgien de la sécurité nationale.

But du projet

L'objectif premier est de renforcer la sécurité du corridor eurasien par la mise en place, dans toute sa partie géorgienne, du mécanisme de détection précoce et de modélisation préventive des menaces.

Les composantes principales du projet sont les suivantes :

- Mise en évidence des facteurs politiques à l'origine des menaces;
- Mise en évidence des facteurs sociaux à l'origine des menaces;
- Mise en évidence du caractère ethnopolitique d'une menace;
- Classification des menaces potentielles dans la partie géorgienne du corridor eurasien;
- Établissement de cartes démographiques, topographiques, des facteurs criminogènes, des moyens de communication et autres cartes pour ce qui concerne la partie géorgienne du corridor eurasien;
- Mise en place d'un système de suivi dans la partie géorgienne du corridor eurasien;
- Élaboration de systèmes d'analyse comparative des actes terroristes déjà perpétrés dans la partie géorgienne du corridor eurasien;
- Création de bases de données regroupant des informations juridiques et confidentielles sur les individus et organisations terroristes basés à proximité de la partie géorgienne du corridor eurasien;
- Mise en place de systèmes de contrôle aux principaux points de la partie du corridor qui traverse la Géorgie;
- Suivi de la mouvance terroriste;
- Modélisation des mesures de détection précoce et de prévention des menaces.

Principaux résultats escomptés

La mise en oeuvre des grandes composantes du projet nous permettrait d'assurer la stabilité de la partie géorgienne du corridor eurasien par les moyens suivants :

- Bases de données techniquement et conceptuellement avancées;
- Mécanisme rationnel et optimal de collecte, de traitement et d'organisation systématique de données analytiques et prédictives aux fins de prévention des menaces;
- Cadre méthodologique avancé pour l'identification, la détection précoce et la prévention des menaces;
- Logiciels de modélisation des menaces;

- Programmes systématiques de lutte contre le terrorisme;
- Plans de sécurité et cartes de la partie géorgienne du corridor eurasien.

Structure et élargissement éventuel de l'exécution du projet

- La gestion globale de l'exécution du projet incombera au Conseil géorgien de la sécurité nationale;
- L'exécution proprement dite du projet sera confiée au personnel du Conseil géorgien de la sécurité nationale et à des centres d'analyse indépendants choisis en fonction de la nature spécifique des tâches à mener à bien;
- Des scientifiques, des spécialistes et des experts géorgiens et étrangers devraient également être appelés à participer à la mise en oeuvre du projet.

Durée escomptée de la mise en oeuvre du projet : 3 à 4 ans

À n'en pas douter, l'élaboration d'un tel programme, fondé sur la coopération régionale, présente un grand intérêt pour des pays tels que l'Azerbaïdjan, la Géorgie et la Turquie. Ce programme aurait pour principal objet de garantir la sécurité, à l'échelle régionale, de l'oléoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan et du gazoduc Bakou-Tbilissi-Erzurum. Par la suite, les pays de l'Asie centrale pourraient être eux aussi associés à sa mise en oeuvre. Bien entendu, lorsque nous parlons de sécurité, nous avons essentiellement à l'esprit la menace terroriste, même si le mot a un sens plus large.

En résumé, il nous paraît non seulement utile, mais encore tout à fait impératif, d'élaborer des programmes antiterroristes fondés sur de tels principes, y compris à l'échelle mondiale.

Le Président de la Commission nationale
interministérielle contre le terrorisme,
Secrétaire adjoint du
Conseil géorgien de la sécurité nationale,
Docteur en sciences juridiques
(Signé) Jemal **Gakhokidze**

Pièce jointe II

Mesures proposées pour résoudre les problèmes liés à la présence de matières nucléaires sur le territoire de l'Abkhazie

J'ai l'honneur de vous transmettre le présent additif au rapport présenté par la Géorgie en application du paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Comme nous en avons déjà informé le Comité du Conseil de sécurité contre le terrorisme, au lendemain des attentats terroristes du 11 septembre, le Conseil géorgien de la sécurité nationale a établi une Commission interministérielle contre le terrorisme chargée de parer aux menaces terroristes, de coordonner les efforts nationaux dans le cadre de la Coalition internationale des États contre le terrorisme et d'assurer la pleine application par la Géorgie de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité des Nations Unies et de son propre programme national de lutte contre le terrorisme.

Dans ce contexte, nous sommes particulièrement alarmés par les menaces de terrorisme nucléaire liées au risque d'introduction en contrebande de matières nucléaires et la présence de multiples sources radioactives sur notre territoire. Faute de matériel de détection et du fait de la porosité des frontières, des poches d'anarchie et de violence endémiques se forment dans la zone des conflits et deviennent des « sanctuaires » pour les criminels, d'où un risque réel que des matières nucléaires tombent entre les mains de groupes terroristes ou fondamentalistes. Plus de 197 sources de radiation non localisées, laissées principalement par l'armée soviétique, puis par l'armée russe, ont été répertoriées en Géorgie depuis 1995; les données permettant de les localiser sont détenues par la Russie et pour la plupart tenues secrètes, ce qui les rend dangereuses pour la population géorgienne et aisément accessibles aux terroristes potentiels.

L'interception, en 2000, par le Centre antiterroriste du Ministère de la sécurité de l'État, de trois kilogrammes d'uranium 235 enrichi révèle l'ampleur croissante du problème. Qui plus est, en de telles circonstances, le Gouvernement de la Géorgie a tout lieu d'être préoccupé par le problème des sources radioactives présentes dans la zone du conflit, à savoir à l'Institut de physique et des techniques de Soukhoumi (ex-institut soviétique de recherche nucléaire) et sur la base militaire de la Fédération de Russie à Gudauta.

Le Gouvernement de la Géorgie a demandé à l'Agence internationale de l'énergie atomique de l'aider à évaluer la situation en Abkhazie en ce qui concerne les matières nucléaires et à négocier des accords de sécurité dans ce domaine.

Les Nations Unies ont facilité la tenue à Soukhoumi, les 28 et 29 septembre 2000, sous les auspices de l'AIEA, d'une réunion durant laquelle la Géorgie et l'Abkhazie ont examiné avec leurs homologues russes le problème du stockage dans des conditions sûres des matières radioactives. Les experts ont qualifié de désastreux l'état du dispositif de stockage de l'Institut mais ont émis des avis divergents quant à la solution du problème à long terme. Les représentants du Ministère de l'énergie atomique, appuyés par l'Abkhazie, ont insisté pour qu'un nouveau site de stockage des matières nucléaires soit aménagé dans les montagnes de l'Abkhazie, et se disent prêts à allouer à cette fin 6 millions de dollars des États-Unis.

La mise en oeuvre de la proposition du Ministère de l'énergie atomique susciterait elle-même inévitablement de multiples et très graves inquiétudes, jetant le doute sur sa crédibilité. Tout d'abord, le Gouvernement de la Géorgie et l'AIEA ont négocié la construction, dans l'est de la Géorgie, d'un site de stockage des déchets nucléaires offrant des conditions de sécurité satisfaisantes, de sorte qu'il n'est pas besoin de construire d'autres installations sur le territoire instable que contrôle le régime séparatiste abkhaze, et sur lequel le Gouvernement de la Géorgie n'a par conséquent pas prise. Le danger que des matières radioactives tombent entre les mains de terroristes pourrait s'accroître considérablement si la Fédération de Russie continuait de s'opposer à ce qu'une mission internationale vérifie la fermeture de la base militaire de Gudauta et décidait le transfert des matières radioactives qu'elle renferme sur le nouveau site de stockage d'Abkhazie.

À l'échelle plus vaste de la région, l'Abkhazie pourrait fort bien être utilisée comme avant-poste de la contrebande, à destination de l'Europe, de matières nucléaires stockées en Géorgie ou introduites clandestinement sur son territoire. La situation est aggravée par le fait que la frontière entre l'Azerbaïdjan et la Géorgie n'est pas équipée de moyens de détection des matières nucléaires de sorte qu'elle demeure poreuse. On ne peut exclure l'éventualité de transports illicites de matières radioactives franchissant la frontière entre la Russie et la Géorgie sur certains tronçons situés en Abkhazie et dans la région de Tskinvali/Ossétie du Sud, où la Russie a unilatéralement simplifié le régime des visas pour les régions séparatistes.

En mai 2001, une mission de l'AIEA s'est rendue à Soukhoumi à l'invitation du Gouvernement de la Géorgie. À l'issue d'un bilan complet de la sécurité nucléaire à l'Institut de physique et des techniques de Soukhoumi, l'AIEA a décidé de faire figurer à son ordre du jour un point relatif à la nécessité de construire le site de stockage des matières nucléaires qu'il est prévu d'aménager dans l'est de la Géorgie.

Le Gouvernement de la Géorgie a inscrit la question de la sécurité des matières nucléaires à l'ordre du jour du Conseil de coordination (organe institué sous l'égide des Nations Unies dans le cadre du processus de paix en Abkhazie (Géorgie), et composé des deux parties au conflit – géorgienne et abkhaze – et du Groupe des Amis du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à savoir la France, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Allemagne et la Russie). En conséquence, les parties géorgienne et abkhaze ont signé la résolution du Groupe de travail III relative aux déchets radioactifs présents dans les locaux de l'Institut de physique de Soukhoumi et d'autres organisations (voir annexe).

La résolution définit un cadre de coopération prévoyant, entre autres, la création d'un registre des sources et déchets radioactifs et des mesures de sécurité temporaires jusqu'à ce que le site de stockage où ces substances radioactives seront stockées de façon permanente ait été aménagé. Malgré le caractère modeste des objectifs définis dans la résolution, celle-ci ne pourra être mise en oeuvre sans une aide financière et technique de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Compte tenu de ce qui précède, le Gouvernement de la Géorgie estime nécessaire de solliciter une aide dans les domaines suivants :

- Fourniture aux gardes frontière et à l'administration des douanes de Géorgie de détecteurs d'agents radioactifs, ainsi que de services de formation;

- Fourniture et installation de moyens de sécurité supplémentaires à la centrale nucléaire de Mtskheta (caméras de surveillance vidéo, capteurs d'alarme, etc.);
- Fourniture à la Marine et aux gardes frontière géorgiens de moyens de détection des sources radioactives dans le bassin de la mer Noire, ainsi que de services de formation;
- Appui dans les négociations avec la Russie tendant à obtenir communication des données relatives à l'emplacement de sources radioactives sur le territoire de la Géorgie;
- Fourniture de matériel de collecte et d'analyse des données et de détecteurs de sources radioactives.

Le Groupe de travail III du Conseil de coordination Géorgie-Abkhazie tiendra prochainement sa troisième réunion, consacrée à la question des matières nucléaires présentes sur le site de l'Institut de physique et des techniques de Soukhomi. La solution retenue lors de la précédente réunion n'a pas encore été mise en oeuvre. La partie géorgienne est prête à assurer la formation de spécialistes abkhazes, à donner le matériel de détection et à l'envoyer sur le territoire abkhaze pour une période de deux semaines. Subséquemment, il sera établi un registre recensant précisément les matières nucléaires présentes sur le territoire de l'Abkhazie.

Le Président de la Commission nationale
interministérielle contre le terrorisme,
Secrétaire adjoint du
Conseil géorgien de la sécurité nationale,
Docteur en sciences juridiques
(*Signé*) Jemal **Gakhokidze**
